

Bureau du 6 juin 2005

Décision n° B-2005-3291

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier d'Ecoin sous la Combe - Travaux de démolition et de reconstruction de garages et d'aménagement d'un terrain de sport - Lot n° 3 : étanchéité - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2215 en date du 18 octobre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de démolition et de reconstruction de garages et d'aménagement d'un terrain de sport, lot n° 3 : étanchéité. Pour ce lot, la procédure d'appel d'offres ouvert a été déclarée sans suite et relancée en marché à procédure adaptée.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la personne responsable du marché, en séance du 2 mai 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Linea BTP pour un montant de 458 066,37 € HT, soit 547 847,38 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux de démolition et de reconstruction de garages et d'aménagement d'un terrain de sport, lot n° 3 : étanchéité, et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Linea BTP pour un montant de 458 066,37 € HT, soit 547 847,38 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - opération n° 0705 dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,